



MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Demande de permis de construire selon la procédure ordinaire

En application de l'article 140 de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Requérant(s) : **Espace CIM SA
Le Piolet 25
1470 Estavayer-le-Lac**

Objet : **Réalisation d'un projet de deux habitations mitoyennes
avec PAC géothermique et solaire photovoltaïque.
Dérogation à l'art. 137 de la loi sur la mobilité (LMob)**

Article(s) : **957 RF**

Localisation : **Chemin des Biolettes 1544 Gletterens**

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant le délai d'enquête de 14 jours :

du 13 au 26 juin 2026

Pendant le délai d'enquête, toute personne intéressée peut faire opposition par le dépôt d'un courrier avec motivation auprès du secrétariat communal.

AU NOM DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

